

## Conseil Municipal du 27 Août 2014

### Compte-rendu.

**Conseillers Municipaux** : Effectif : 39 ; Présents : 30 ; Pouvoirs : 9 ; Absents : 0 .

**L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE VINGT SEPT AOUT, A DIX HUIT HEURES,** LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN L'HOTEL DE VILLE SOUS LA PRESIDENCE DE M. ERIC LE DISSES, MAIRE, PAR SUITE DE CONVOCATION EN DATE DU 21 AOUT 2014.

**ETAIENT PRESENTS** : MMES, MM. LE DISSES Eric, Maire, ROCCARO Lorenzo, PRADEL Véronique, BONTOUX Dominique, LO IACONO Michel, LANCIAL Florence, BRIERE Isabelle, CANTO Bernard, ROS Marie-Rose, Adjoint, PONTOUS Guy, MATTEONI Guy, ANDRE Antoine, POMMIER Jocelyne, MOMPRIVE Claudette, CHARVOT-ISNARD Jeanine, VILORIA Patrick, SUCCAMIELE Nathalie, DELOURS Dominique, BAUMULLER Yves, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, SINOPOLI Emmanuelle, ARAKELIAN Rémy, AMODRU René, SAID EP DONGAIS Jacqueline, BLESSEMAILLE EP ARÇON Monique, LANTERMO Christiane, GOMEZ Vincent, TORNAMBE Joseph, SUIRE VINCIGUERRA Catherine , conseillers municipaux.

**ABSENTS** : /

**ONT DONNE POUVOIR** : COLIN Patricia à LE DISSES Eric, BIOLLEY Claude à PRADEL Véronique, GUIOT Robert à LANCIAL Florence, AGULLO Pascal à SUCCAMIELE Nathalie, CUDENNEC Odile à ROCCARO Lorenzo, BRAVI Fabien à BRIERE Isabelle, GOELZER Martine à BONTOUX Dominique, LAVIGNE EP GRENOY Stéphanie à LO IACONO Michel, MANFREDI Pierre à AMODRU René.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : ARAKELIAN Rémy.

### Ouverture de la séance : 18h00

- Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.
- Il donne lecture des pouvoirs qui lui ont été remis.
- Le conseil désigne Monsieur Rémy ARAKELIAN en qualité de secrétaire de séance.
- Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le Conseil Municipal du 7 juillet 2014 :

<b>N°S DATE</b>	<b>OBJETS</b>
306 9/07	<b>SERVICE EMPLOI</b> ADHESION A LA MISSION LOCALE EST ETANG DE BERRE PAR LA COMMUNE DE MARIGNANE ANNEE 2014
307 9/07	<b>ESPACE SAINT EXUPERY</b> MANIFESTATION « VIVA SOLEIL TOUR » LE 27 JUILLET 2014 TMP PRODUCTIONS
308 9/07	<b>DAUCS / ST</b> SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE. M. HENRI SINOPOLI 4 RUE ALDERIC CHAVE
309 9/07	<b>DAUCS / ST</b> SUBVENTION POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADE. M ET MME HOUCINE REZGUI 10 ET 12 RUE D'ALGER
310 15/07	<b>S.J.R.A.</b> DEFENSE DE LA COMMUNE. REQUETE DE M CLAUDE MANON DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE MARSEILLE
311 15/07	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> AVENANT N°1. NETTOYAGE DU COMPLEXE SPORTIF DU BOLMON. HEXANET
312 18/07	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> AVENANT N°2 AU MARCHE DU 21 JUILLET 2011 DE MISSION D4 D'ASSISTANCE RELATIVE A L'APPLICATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE. SOCIETE CTR SAS
313 18/07	<b>S.J.R.A.</b> GESTION D'UNE PASSERELLE FLOTTANTE MOBILE. CONVENTION AVEC LE CLUB MARIGNANAIS DES SPORTS D'AVIRON
314 18/07	<b>FINANCES</b> REVALORISATION DES TARIFS MUNICIPAUX SECTEURS ENFANCE, JEUNESSE, SPORTS, CULTURE
315 18/07	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> ETUDE DE CALIBRAGE – RHI ILOT K1
316 18/07	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b> MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS DE L'ECOLE LE CARESTIER A L'ASSOCIATION FORME ET DETENTE
317 18/07	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b> MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A L'ASSOCIATION POUR L'AMITIE ET LE BIEN ETRE
318 24/07	<b>ESPACE ST EX</b> CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ENSEMBLES FOLKLORIQUES ETRANGERS PAR LE FESTIVAL INTERNATIONAL DE FOLKLORE DE CHATEAU GOMBERT ORGANISE PAR L'ASSOCIATION LE ROUDELET FELIBREN. SPECTACLE AVEC L'ECOLE SUPERIEURE DE DANSE MEXICAINE C'ACATL PUEBLA LE 25 JUILLET 2014 A 20H30
319 28/07	<b>FINANCES</b> FORMATION BAFA. FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIERE.
320 31/07	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> TRANSPORT D'ENFANTS ET D'ADOLESCENTS DANS LE CADRE SCOLAIRE ET EXTRA-SCOLAIRE
321 31/07	<b>GUICHET UNIQUE</b> AIDE AU PAIEMENT DES ACTIVITES CULTURELLES ET SPORTIVES POUR COLLEGIENS. CONVENTION DISPOSITIF L'ATTITUDE 13 VILLE DE MARIGNANE / CONSEIL GENERAL

<b>322</b> <b>31/07</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> REALISATION ET PUBLICATION D'AGENDAS DE BUREAU. ANNEE 2015
<b>323</b> <b>31/07</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> AVENANT N°1. MARCHE DE TRAVAUX CREATION DU MUSEE RAIMU. LOT N°1.
<b>324</b> <b>31/07</b>	<b>ESPACE ST EXUPERY</b> CONTRAT DE PRESTATION ARTISTIQUE AVEC L'ASSOCIATION ROUDELET FELIBREN DE CHATEAU GOMBERT. FETES PROVENCALES DU 7 SEPTEMBRE 2014
<b>325</b> <b>4/08</b>	<b>ESPACE ST EXUPERY</b> CONVENTION AVEC LA SAS EFC EVENEMENT SPECTACLE PYROTECHNIQUE SONORISE 30 AOUT 2014 A PARTIR DE 22H DIGUE DU BOLMON.
<b>326</b> <b>4/08</b>	<b>ESPACE ST EXUPERY</b> CONTRAT DE PRESTATION ARTISTIQUE AVEC L'ASSOCIATION « LI GAI FARANDOULAIRE ». FETES PROVENCALES. DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2014
<b>327</b> <b>6/08</b>	<b>SERVICES TECHNIQUES</b> AVENANT N°1 AU MARCHE N°4 RELATIF A LA CREATION D'UN PASSAGE PIETON COUVERT ET REHABILITATION D'UN BATIMENT SITUE AU N°32 AVENUE JEAN JAURES CONCERNANT LE LOT 1 : DEMOLITION / GROS ŒUVRE / MACONNERIE / REVETEMENT DE FACADES.
<b>328</b> <b>25/08</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> REALISATION D'UN PREAU POUR L'ECOLE MARCEL PAGNOL. LOT 2 STRUCTURE METALLIQUE
<b>329</b> <b>25/08</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> REALISATION D'UN PREAU POUR L'ECOLE MARCEL PAGNOL. LOT 1 DEMOLITION/GROS OEUVRE
<b>330</b> <b>26/08</b>	<b>S.J.R.A. / BATIMENTS COMMUNAUX</b> MISE A DISPOSITION DE LOCAUX A LA SOCIETE INDUSTRIELLE POUR L'ENVIRONNEMENT DU LITTORAL MEDITERRANEEN (SILIM)
<b>331</b> <b>26/08</b>	<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b> MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE SPORT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ALDERIC CHAVE A L'ASSOCIATION « DE ROUES ET DE POINTES »
<b>332</b> <b>27/08</b>	<b>COMMANDE PUBLIQUE</b> GARDIENNAGE DES INSTALLATIONS NAUTIQUES TEMPORAIRES DE LOISIRS MARIGNANE PLAGES SAISON 2014 EURL SID SECURITE – RESILIATION DECISION N°290 DU 3 JUILLET 2014

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 juillet 2014 est adopté à l'unanimité (pour : 39).

**Puis, il est passé à l'étude des questions inscrites à l'ordre du jour.**

**LE CONSEIL,**

**DECIDE**, à la majorité (pour : 38 ; abstention : 1, Mme SUIRE VINCIGUERRA), **D'ADOPTER** le nouveau règlement intérieur du Conseil Municipal.

**DECIDE**, à l'unanimité (pour : 39), **DE CONCLURE** la nouvelle convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat, entre le Préfet de Police des Bouches du Rhône et le Maire de la commune de Marnagnane.

**DECIDE** à l'unanimité (pour : 39), **D'APPROUVER** le Règlement Intérieur Général de fonctionnement des crèches multi-accueil collectives, familiales et du jardin d'enfants modifié, qui rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre 2014, mettant en application la circulaire n°2014-009 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales relative à la Prestation de Service Unique (PSU).

**DECIDE** à l'unanimité (pour : 39), **DE CREER**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, un tarif concernant les élèves suivis en P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) avec panier-repas, **DE FIXER** ce tarif à 1 € par service de repas journalier.

**DECIDE** à la majorité (pour : 36 ; abstentions : 3, M. GOMEZ, MME LANTERMO, M. TORNAMBE), **DE FIXER** les horaires d'entrée et de sortie des écoles pour la rentrée scolaire 2014/2015, **DE CREER ET D'APPROUVER** le règlement intérieur de fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires le vendredi de 14h à 17h, ainsi que le règlement Intérieur de fonctionnement des accueils de 16h10 à 16h20 les lundi, mardi et jeudi et, de 12h00 à 12h10 les mercredi et vendredi durant la semaine scolaire, **DIT QUE** ces dispositions s'appliquent dès la rentrée scolaire 2014 – 2015.

**DECIDE**, à l'unanimité (pour : 39), **DE CREER** 4 postes dans le cadre du dispositif « Emplois d'Avenir », pour l'animation auprès des enfants. Les agents ainsi recrutés bénéficieront d'un contrat d'une durée d'un an renouvelable dans la limite de 3 ans, rémunéré sur la base du SMIC, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements.

**DECIDE** à l'unanimité (pour : 39), **DE MAINTENIR** le paritarisme numérique en fixant le nombre de représentants du personnel titulaires et suppléants, égal à celui des représentants de la Collectivité (six) au sein du Comité Technique, **PRECISE** que le Comité Technique reste commun à la Mairie et au Centre Communal d'Action Sociale de Marignane.

**DECIDE**, à la majorité, (pour : 35 ; contre : 2, M TORNAMBE, Mme SUIRE VINCIGUERRA ; abstentions : 2, M GOMEZ, Mme LANTERMO), **DE FIXER** pour l'année 2015 un coefficient multiplicateur unique de 8.50 pour la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (T.L.C.F.E.).

**Clôture de séance : 18H35**

**Le Maire,  
Eric LE DISSES.**